

C.C.E. AIR FRANCE

La session du CCE du 12 janvier a largement démenti l'ensemble des allégations circulant dans la presse, notamment dans le Figaro, sur la situation du CCE.

Les élus ont voté la mention suivante :

MOTION SESSION SUPPLEMENTAIRE DU C.C.E. AIR FRANCE DU 12 JANVIER 2010

Les élus du CCE, réunis en session ce jour, et après avoir pris connaissance de l'expertise des comptes du CCE, constatent qu'il ne ressort de l'expertise **aucune preuve d'enrichissement personnel des élus**. De même, ce rapport **n'établit pas qu'il y ait « un trou de 21 à 24 millions dans les caisses du CCE »**.

La session remettra ce jour au commissaire aux comptes le rapport d'expertise afin qu'il exerce sa mission légale.

Les élus prennent acte des conclusions de l'expertise et des constats relevés susceptibles de compromettre certains grands équilibres et la pérennité de la structure.

Les élus affirment leur volonté de **résoudre les problèmes de financement et de trésorerie du CCE** et leur objectif de garantir la pérennité de cette institution au bénéfice de l'ensemble des salariés et de leur famille.

Un débat est d'ores et déjà prévu à l'occasion de la prochaine session de CCE du 21 janvier.

VOTE de cette motion par les élus CCE :

| | | | |
|---------------------|--------|--------|--------|
| 10 POUR | 5 CFDT | 2 CGC | 3 FO |
| 2 ABSTENTION | 2 CGT | | |
| 3 CONTRE | 1 UNSA | 1 UNAC | 1 SNPL |